



CARROS le 4 juillet 2021

PROCES-VERBAL de l'ASSEMBLEE GENERALE FINANCIERE EXTRAORDINAIRE

Vendredi 2 juillet 2021
Salle Municipale du Bâtiment TENNIS
Parc des Sports Pierre SAUVAIGO
CAGNES sur MER, 19h30 / 20h30

ORDRE DU JOUR :

- POINT SUR L'EXERCICE BUDGETAIRE 2019
- LES TARIFS 2020
- BUDGET PREVISIONNEL 2020
- PROPOSITION et VOTE d'une NOUVELLE FORMULE TARIFAIRE

Clubs Présents : 101 voix sur 107

O. ANTIBES JLP (7 voix) - A.S. CANNES MANDELIEU (6 voix) - A.S. MONACO (5 voix) - U.S. CAGNES (4 voix) - H.B. MOUGINS MOUANS-SARTOUX (7 voix) - CARROS H.B.C (5 voix) - ES CROS CAGNES HB (4 voix) - A.S.B.T.P. NICE (7 voix) - CAVIGAL NICE (6 voix) - VALLIS-AUREA (3 voix) - CONTES UC (2 voix) - PAYS de GRASSE HB - A.S.P.T.T (8 voix) - SPCOC LA COLLE sur LOUP (3 voix) - AS MENTON HB (3 voix) - ASCT Section HANDBALL (2 voix) - VENCE H.B (4 voix) - A. C. BORDIGHERA (1 voix) - U.S. SAN CAMILLO IMPERIA (1 voix) - HB DES COLLINES (6 voix) - VILLENEUVE-LOUBET HB (5 voix) - VILLEFRANCHE SJB HB (3 voix) - AS ST MARTIN HB (4 voix) - RIVIERA HANDBALL (1 voix) - HANDBALL BIANCHERI CAVOUR BREIL sur ROYA (1 voix) - PALLAMANO VENTIMIGLIA (3 voix)

Club excusé:

OGC NICE HB (4 voix)

Club absent

H.B BEAUSOLEIL (2 voix)

Membres du Conseil d'Administration présents :

Jean-Claude ASNONG, Roger BADALASSI, Danièle BEL, Pierre CABEZA, Pierre FAURE, Patrick FENASSE, Laurent GUELDRY, Béatrice LEBEL, Marie-Laure LEHUREY FENASSE, Guiseppe MALATINO, Maï MONFORT , , Eric SENECHAL, Stéphane SPRANG, Christophe VILLARD

Membres du Conseil d'Administration excusés :

Marine DUBOIS, Kafilou GOMIS, Marie-Josée GRAS, Frédéric MEYNARD, Yannick PETIT



Le nombre de voix valablement représenté est 101 (sur 107) et la majorité absolue pour les délibérations est de 51 voix.

Cette Assemblée Générale Financière est Extra Ordinaire pour deux raisons :

- Depuis des années, notre AG Financière est détachée de l'Assemblée Générale Ordinaire :
 - Elle est proposée en début d'année civile, février /mars,
 - Elle ne vient pas alourdir nos AG de chiffres, de statistiques...
- Durant ce long épisode de pandémie, le Conseil d'Administration s'est penché sur notre système de tarification à la part pour proposer une tarification à la licence comme tous les autres comités, ligues et Fédération.

I L'EXERCICE BUDGETAIRE 2020 cf documents envoyés aux clubs

Celui-ci est voté et adopté à l'unanimité

II LES TARIFS 2021cf document joint

Identiques à ceux de la saison passée, tous les items concernant l'arbitrage ont disparu, en effet :

- Désormais c'est la Commission Territoriale d'Arbitrage qui gère toutes les désignations,
- Désormais, tous les clubs territoriaux sont invités à régler, eux-mêmes, les frais arbitrage des rencontres

Ceux-ci sont votés et adoptés à l'unanimité

III LE BUDGET PREVISIONNEL cf documents envoyés aux clubs

Elaboré au plus près du réalisé de 2020, il ne présente pas de différences notables, mais nous sommes tous conscients que les futures subventions vont nous obliger à une vigilance de tous les instants, et peut-être, d'imaginer d'autres actions qui amèneront le financement nécessaire.

Le budget prévisionnel est voté et adopté à l'unanimité

IV UNE NOUVELLE TARIFICATION cf le power point de Pierre FAURE

Constats :

Depuis 2006, le Comité des Alpes Maritimes avait élaboré un système de parts pour la participation financière de clubs à ses fonctionnements, une grande partie des ligues et des comités s'appuyaient sur une taxation à la licence. Notre système permettait une relative équité en tenant compte de paramètres



tels que les niveaux de jeu, le nombre de licenciés, le nombre d'équipes participant aux divers championnats. Mais les temps changent et surtout depuis que notre Fédération a doté chacun de ses clubs d'un outil commun, Gesthand. Dès lors, nous étions le dernier des derniers à ne pas s'aligner sur le principe tarification à la licence !!!

Avantages :

- Cette nouvelle tarification (pour nous maralpins !) permettra de s'adapter aux paramétrages de Gesthand
- Bien évidemment, elle d'une simplicité méritoire et transparente : l'analyse simple des licences permettra une compréhension et un calcul rapides
- Elle laisse la possibilité de modulations ponctuelles.

Proposition pour 2022 :

- Nous proposons un tarif unitaire de 12.00 € par licence,
- Nous proposons la gratuité pour les licences baby, dirigeants et handensemble
- Nous accompagnerons, bien évidemment, les clubs qui pourraient être « désavantagés » par cette nouvelle formule

Cette nouvelle tarification est adoptée à la majorité de

86 pour et 21 abstentions

Marie-Laure déclare l'Assemblée Générale Extraordinaire Financière close et ouvre notre cinquante cinquième Assemblée Générale Ordinaire.

La Présidente

Marie-Laure LEHUREY FENASSE

Le Secrétaire Général

Patrick FENASSE